RGPD

RGPD, Qu'est-ce que c'est?

C'est une évolution de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « loi Informatique et Libertés », afin de l'actualiser, mais surtout, d'établir un socle commun européen. Il sera appliqué dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Mais il sera aussi demandé aux groupes internationaux souhaitant traiter des données personnelles d'individus européens de s'y conformer.

Il s'applique à tous les organismes, publics comme privés, qui traitent des données personnelles, que ce soit informatiquement ou sur papier.

Une donnée à caractère personnel, c'est quoi ?

C'est toute information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement.

Par exemple : un nom, une photo, une empreinte, une adresse postale, une adresse mail, un numéro de téléphone, un numéro de sécurité sociale, un matricule interne, une adresse IP, un identifiant de connexion informatique, un enregistrement vocal, etc.

Ses buts sont donc:

 D'uniformiser la réglementation sur la protection des données au niveau européen.

- De responsabiliser les entreprises, les sensibiliser sur la valeur et l'importance des données qu'ils collectent.
- De renforcer les droits
 des individus, en
 garantissant
 notamment le droit
 d'accès à leurs données,
 le droit d'oubli, de
 portabilité...

Les bons réflexes

Collecter et traiter des données personnelles implique de prendre des mesures pour garantir une utilisation de ces données respectueuse de la vie privée des personnes concernées.

Ce qui change pour les professionnels

La réforme de la protection des données renforce les droits des personnes, responsabilise les acteurs traitant des données et crédibilise la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.

Ce qui change pour les sous-traitants

Les sous-traitants qui traitent des données personnelles pour le compte de leurs clients ont de nouvelles Responsabilités au regard du RGPD. La CNIL publie un guide pour les accompagner.

Les bases légales

La CNIL propose des fiches pratiques à destination des professionnels qui peuvent les aider à comprendre les bases légales et à choisir celles qui seront les plus adaptées à leurs traitements de données.

Ateliers d'information

La CNIL organise dans ses locaux différents ateliers d'information à destination des professionnels ou des délégués à la protection des données.

